



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 3 mars 2014, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au terrain du 391 rue Lamoureux.

Cette demande vise à régulariser la situation suivante :

- Permettre la construction d'un garage détaché de 26' X 42' (7,9 mètres X 12,8 mètres) pour un total de 1092' ca. (101,4 m²).
- Le règlement 2006-16, article 14.2.4 stipule que la superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments accessoires pour un terrain à l'intérieur du périmètre urbain est de 90 m² ou 10% de la superficie du terrain.

Demande d'une dérogation mineure afin de permettre un garage détaché de 11,4 m² (101,4 m² à la place de 90 m²) plus grand que le permet le règlement.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 mars 2014.

Signé et affiché le 12 février 2014,

Sylvie Chaput
Directrice Générale et secrétaire-trésorière